

EXEMPLE DE LA FILIÈRE CACAO

par Alain **KARSENTY**

Jusqu'à récemment, les instruments fiscaux étaient peu ou pas utilisés pour la protection des forêts dans les pays en développement. L'essor, depuis les années 1990, de systèmes de certification par tierce partie ouvre de nouvelles perspectives pour l'utilisation de la fiscalité dans un sens incitatif. Les incitations fiscales, par le biais de baisses de taxes pour les producteurs responsables, pourraient compenser l'absence de prix majorés, mais diminueraient les recettes fiscales des États.

Le principe du « bonus-malus » semble prometteur dans la mesure où il ne réduit pas les recettes fiscales (neutralité budgétaire). Les systèmes de bonus-malus peuvent également promouvoir la production agricole certifiée « zéro déforestation » ou « produite en agroforesterie », en particulier le cacao qui est un important moteur de déforestation en Afrique. Les gouvernements peuvent sélectionner un ou plusieurs systèmes de certification, privés ou publics, et cibler les incitations fiscales sur ces produits certifiés.

La particularité d'un système de bonus-malus est que les revenus générés par le malus diminuent progressivement avec l'adoption croissante de la certification, ce qui nécessite une réduction parallèle des taux de bonus afin de respecter la neutralité budgétaire. L'adoption d'un tel système créerait des gagnants et des perdants, et des mesures d'accompagnement ciblant les petits producteurs sont souhaitables.

Mini cv :

Membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France (section forêts et filière bois), Alain Karsenty, économiste, est chercheur au Cirad (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement). Ses recherches portent sur les instruments économiques des politiques publiques, avec un intérêt particulier pour les forêts africaines.

Chercheur et expert internationalement reconnu dans ces domaines, membre associé de l'Académie d'Agriculture de France, il collabore régulièrement avec plusieurs organisations internationales, comme la Banque Mondiale, la Commission Européenne ou la FAO, ainsi qu'avec des entreprises engagées dans des processus de transition.

Ses travaux les plus récents portent sur le mécanisme REDD+ (Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation), la compensation et les marchés du carbone, la fiscalité écologique associée aux systèmes de certification, les mécanismes de financement de la biodiversité et les Paiement pour Services Environnementaux.